



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon la réglementation CE No. 1272/2008

Date: 31/01/2017

Raison sociale : Anilox Research Technologies Sàrl
Téléphone : 0033 6 62 39 33 36
Adresse : Route de Divonne 5A, CH-1260 Nyon, Switzerland

1. Identification du produit

Désignation commerciale : Ferrofluide Anicheck
Désignation chimique : Produit propriétaire
Formule chimique : Mélange
Famille chimique : Dispersion colloïdale
Fabricant : Ferrotec (USA) Corporation, 33 Constitution Drive, Bedford NH 03110, USA.
Phone : +1 603 472-6444
Téléphone d'urgence : +1 703 527-3887

2. Identification des dangers

Corrosion cutanée / Irritation : Catégorie 2
Lésion oculaire grave / Irritation : Catégorie 2
Non établi
Organe cible : Catégorie 1
Toxicité aquatique aiguë : Catégorie 1
Toxicité aquatique chronique :
Eléments d'étiquetage GHS, incluant les mises en garde: -
Pictogramme :



Mention : Avertissement
Mentions de danger : H315 Cause l'irritation cutanée
H319 Cause de graves lésions oculaires
H400 Très toxique pour la vie aquatique
H4100 Très toxique pour la vie aquatique avec effets à longue durée
Prévention : P264 Rincer à fond après utilisation
P273 Eviter le rejet dans l'environnement

P280 Porter des gants de protection / habits de protection / protection oculaire / protection faciale

Intervention :

P302+P352 : En cas de contact avec la peau : Rincer abondamment avec de l'eau et du savon

P305+P351+P338 : En cas de contact avec les yeux : Rincer soigneusement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est possible et aisé. Continuer à rincer.

P332+P313 : En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

P362 : Oter les habits containés, et les laver avant réutilisation

P391 : Recueillir le produit répandu

Tout danger non classé ou identifié pendant le processus de classification : Combustible GHS de classe 4

Pourcentage des ingrédients du mélange de toxicité inconnue : N/A

Classification HMIS :

Risque pour la santé : 1

Risque chronique pour la santé : N/A

Flammabilité : 2

Danger physique : 0

Classement NPFA :

Risque pour la santé : 1

Feu : 2

Danger de réactivité : 0

Effets potentiels sur la santé :

Inhalation : l'inhalation de vapeurs d'huile à température élevée peut causer des irritations des voies respiratoires

Peau : Peut potentiellement irriter la peau

Yeux : Peut potentiellement irriter les yeux

Ingestion : Pas de danger significatif pour la santé

3. Composition / Information sur les composants

Une suspension de particules fines de magnétite chimiquement inertes dans un mélange de solvants pétroliers désaromatisés par hydrogénation catalytique.

Composant	CAS N°	EINECS N°	Proportion % (par volume)
Magnétite (oxyde de fer)	1309-38-2	215-169-8	3 - 15
Huile hydrocarbure légère	64742-47-8	265-149-8	55 - 91

4. Premiers secours

En cas d'ingestion :	Si de grandes quantités sont ingérées, consulter un médecin. Faire boire de l'eau tiède si le patient est entièrement conscient mais ne pas provoquer de vomissement. Le risque de dommage aux poumons dépasse le risque d'empoisonnement.
En cas de projection dans les yeux :	Doucher immédiatement et abondamment, pendant 15 minutes, le système oculaire en maintenant les yeux ouverts. Consulter un Ophtalmologue en cas d'irritation persistante.
En cas de projection sur l'épiderme :	Enlever les vêtements souillés. Laver à l'eau savonneuse, puis rincer à l'eau tiède.
En cas d'inhalation :	Disposer le sujet en plein air. Le maintenir au repos et au chaud. Si le patient est incommodé par les vapeurs : le présenter immédiatement à un Médecin. Pratiquer la respiration artificielle, si nécessaire.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction :	- <u>Recommandés</u> : Dioxyde de carbone, poudre sèche, mousse ou sable. - <u>Contre-indiqués</u> : jets d'eau
Dangers spécifiques :	Monoxyde de carbone. La chaleur peut entraîner la rupture des emballages avec dégagement de produit combustible. Utiliser un brouillard d'eau pour refroidir les emballages.
Méthodes particulières d'intervention :	Appareil respiratoire autonome si le feu se produit dans un espace confiné.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 - **Précautions individuelles** : Eteindre ou couper toutes sources d'ignition. Porter un respirateur, des gants, des lunettes enveloppantes ou un masque facial.
- 6.2 - **Précautions pour la protection de l'environnement** : Eviter que le produit entre dans les égouts et les cours d'eau.
-

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 - **Etat physique** : - Forme : suspension de très fines particules de magnétite noires dans un liquide

visqueux opaque.

- Couleur : après agitation : noire

- Odeur : légèrement pétrolière

9.2 - **Valeur du pH** : Néant (produit organique)

9.3 - **Température d'auto inflammation**: > 200°C

9.4 - **Point d'éclair (NF M 07-019)** : 71°C

9.5 - **Température d'ébullition/ échelle** : 200-240°C

9.6 - **Point de fusion/échelle**: < -10°C

9.7 - **Pression de vapeur** : 0,133 kPa à 20°C.

9.8 - **Masse volumique (NF-T-60-101)** : 1740 kg/m³ à 25°C

9.9 - **Solubilité** : insoluble dans l'eau.

9.10 - **Viscosité cinématique** : 1,6 mm²/s à 40 °C.

9.11 - **Volatilité (composés organiques volatils)** : 98,4% Poids/poids

N.B : Les valeurs mentionnées ci-dessus ne constituent pas une spécification.

10. Stabilité et réactivité

10.1 - **Stabilité** : Les particules magnétiques noires décanter au repos. Agiter/secouer avant utilisation.

10.2 - **Conditions à éviter** : Sources d'ignition et températures supérieures à 40°C.

10.3 - **Matières à éviter** : Agents fortement oxydants. Peut ramollir les caoutchoucs et les revêtements organiques.

10.4 - **Produits de décomposition dangereux** : oxydes de carbone.

11. Informations toxicologiques

La fraction pétrolière est catalytiquement hydrodésaromatisée et a une teneur en aromatiques inférieure à 0,1% et une teneur en benzène inférieure à 1 ppm (valeur type).

11.1 - Effets locaux :

Sur l'épiderme : Le contact fréquent ou prolongé peut se traduire par une action dégraissante conduisant à un dessèchement et des gerçures de la peau.

Par inhalation : Des concentrations de vapeur supérieure aux niveaux d'exposition recommandées peuvent être irritantes pour les yeux et la trachée artère, et causer des maux de tête et des étourdissements.

Par ingestion : Les informations communiquées par les fabricants des matières premières, concernant la toxicité orale du rat LD 50, n'indiquent aucun danger significatif par cette voie.

12. Informations écologiques

12.1 - **Mobilité environnementale** : Le liquide est volatil et s'évapore rapidement dans l'air s'il est rejeté en milieu naturel.

12.2 - **Persistance / dégradabilité** : Le liquide peut se dégrader rapidement dans l'air. Le liquide se dégrade rapidement et est "facilement" biodégradable selon les directives de l'OCDE.

12.3 - **Ecotoxicité** : Pas de toxicité aiguë vis à vis des organismes aquatiques à la solubilité maximale de ce produit dans l'eau. Des effets adverses à long terme, vis à vis des organismes aquatiques, ne sont pas à craindre.

13. Considérations relatives à l'élimination

Le produit usé et les emballages usagés doivent être remis à un récupérateur agréé.

Résidus et déchets probables : Produit avec des contaminations dissoutes.

Manipulation : Liquide mobile, méthode préférée de destruction : par incinération.

14. Informations relatives au transport

DOT
(US) Classe de danger : liquid combustible
UN No : N/A

Groupe d'emballage : III

Transport de merchandise en vrac : Hydrocarbones, Liquide, N.O.S.

Transport de merchandise non en vrac : Non limité

Quantité à déclarer : Aucune

Polluant maritime : Pas de référence

Danger d'inhalation toxique : N/A

IMDG Classe de danger : liquid combustible
UN No : N/A

Groupe d'emballage : III

Transport de merchandise en vrac : Non limité

Transport de merchandise non en vrac : Non limité

Description de transport ICAO : Non limité

Classe de danger ADR/RID : Non limité

IATA Classe de danger : liquide combustible
UN No : N/A

Groupe d'emballage : III

Transport de merchandise en vrac : Non limité

Transport de merchandise non en vrac : Non limité

15. Informations réglementaires

Danger OSHA : N/A

Statut DSL : N/A

Composants SARA 302 : N/A

Composants SARA 313 : N/A

	Composition	CAS No.	TSCA	EINECS	OSHA
A	Magnetite (Fe ₃ O ₄)	1309-38-2	Inscrit	Inscrit	Inscrit
B	Huile hydrocarbure légère	Propriétaire	Inscrit	Inscrit	Inscrit

Ces composants ne contiennent pas d'éléments chimiques sujets aux obligations de déclaration de la section 313, titre III, de SARA-1986 et de CFR partie 372.

16. Autres informations

Le produit peut former des mélanges inflammables ou peut brûler seulement en chauffant le produit à des températures égales ou supérieures au point d'éclair

Cette fiche complète les Notices Techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

OSHA = Occupational Safety & Health Administration (USA)